

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE**  
**SAINT-BLAISE-SUR-RICHELIEU**

---

**Aux contribuables de la susdite municipalité**

**AVIS PUBLIC**

**Est par la présente donné par la soussignée, secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, QUE:**


Lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 5 juillet 2017, le règlement 477-17 établissant la répartition des coûts des travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau de la branche 4 du ruisseau Brosseau a été adopté .

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance de ce règlement au bureau de la secrétaire-trésorière, situé au 795 Des Loisirs, à Saint-Blaise-sur-Richelieu, du lundi au vendredi, de 8:00 à 12:00 heures et de 13:00 à 16:00 heures.

Ce règlement est entré en vigueur.

**Donné à Saint-Blaise-sur-Richelieu ce troisième jour de aout deux mille dix-sept.**

La secrétaire-trésorière et  
directrice-générale,

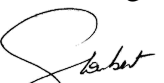
  
\_\_\_\_\_  
Sophie Loubert

**Certificat de publication**

Je, soussignée, résidant à Saint-Jean-sur-Richelieu, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le règlement # 477-17 en affichant deux copies, aux endroits désignés par le Conseil entre 16 :00 et 17 :00 heures, le 3<sup>e</sup> jour d'aout 2017.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce troisième jour d'aout deux mille dix-sept.

La secrétaire-trésorière et  
Directrice générale,

  
\_\_\_\_\_  
Sophie Loubert